DEPARTEMENT DE L'ISERE **Arrondissement de La Tour du Pin** **Canton de Bourgoin-Jallieu** **Nombre de membres : 19** **En exercice : 19** **Présents : 19** ***Pouvoirs :*** ***Absent(es)ou excusés :*** **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Objet** **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**	**République Française** **COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES** **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Délibération n° 26/04.13/22** *Séance du 13 avril 2026* *Compte-rendu affiché le 20 avril 2026* *Convocation du Conseil Municipal le 08 avril 2026* *Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19* ***Maire*** : FROMENTOUX Cyril ***Secrétaire de séance*** : GIRARD Sophie ***Membres présents :*** FROMENTOUX Cyril, GIRARD Sophie, BUTTIN Gérard, CUSIN Cécile, JOLY Bernard, VACHER Florence, COUTURIER Alban, MORIN Elodie, GIRARD Tanguy, DOLEAN Laurence, BARRAL Simon, GAYAT Nathalie, MICHON Davy, VALLIN Coralie, PERRIN Fabien, SIGAUD Monique, VIGNERON Arnaud, MENTIGAZZI Christelle, BADIN-GIROUD Jérôme,

Vu les délibérations d'installation du conseil municipal et l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment de la section 1 : la Commission d'Appel d'Offres, articles 22 à 23.

Considérant L.22 du Code des marchés publics : « *4° Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ».

Considérant L.22 du Code des marchés publics : « *III. - Pour les collectivités mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4° et 5° du I, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir* ».
« *Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier* ».
« *Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit* ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

De procéder au vote pour élire les membres de la C.A.O., conformément à l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

La liste proposée par Monsieur le Maire est la suivante :
M. FROMENTOUX Cyril (président)
Mme GIRARD Sophie (titulaire)
M. BUTTIN Gérard (titulaire)
Mme CUSIN Cécile (titulaire)

M. JOLY Bernard (suppléants)
M. COUTURIER Alban (suppléants)
M. BADIN-GIROUD Jérôme (suppléants)

1ER TOUR DE SCRUTIN

Après un vote à main levée les résultats sont les suivants.

Suffrages exprimés : 19
Vote(s) pour : 19
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Après en avoir voté, le conseil municipal,

- **DESIGNE,** les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

STATUT	NOM
Président	M. FROMENTOUX Cyril
Titulaires	Mme GIRARD Sophie M. BUTTIN Gérard Mme CUSIN Cécile
Suppléants	M. JOLY Bernard M. COUTURIER Alban M. BADIN-GIROUD Jérôme

- **D'AUTORISER,** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX
Le Maire,

MAIRIE ECLOSE-BADINIERES (Isère)

Rendu exécutoire après envoi
en sous-préfecture le 14 avril 2026